

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/18

DATE DE
CONVOCAATION

29/03/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre avril à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

29/03/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mars 2024 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

09/04/2024

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Sylviane COLLES, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Paul BITAUD, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Françoise HALOT donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET

PRESENTS : 24

ABSENT : Monique CARUSO,

VOTANTS : 28

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

OBJET : PARTICIPATION AU CONSERVATOIRE DE MAISONS LAFFITTE

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances-équipements publics-voirie du 19 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la proposition de maintenir à 50€ la participation de la commune pour les élèves mineurs mesnilois inscrits au Conservatoire de Maisons-Laffitte ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer la participation à 50€ par enfant du Mesnil-le-Roi, inscrit au conservatoire de Maisons-Laffitte, soit pour l'année scolaire 2023/2024 un montant de 1 100€ pour 22 élèves ;

INDIQUE que la dépense sera imputée au budget communal - chapitre 65.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Accuse de réception en préfecture
N° 77202413-DELIB202418-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2024